

Certiceo, la solution d'authentification et de signature électronique pour sécuriser vos opérations en ligne

Vous souhaitez échanger des données sur Internet en toute sécurité? Certiceo, le certificat électronique distribué par la Caisse d'Épargne, est le véritable garant de votre identité dans le cas d'échanges de flux d'informations ou financiers en ligne.

LES

Certiceo est un certificat électronique délivré sur clé USB, qui vous offre :

- **Une sécurité optimale:** les supports physiques type clé USB, sont reconnus comme les plus sûrs par le MINEFE¹.
- **De multiples possibilités d'utilisation:** vous accédez aux services et procédures nécessitant l'usage d'un certificat: téléprocédures administratives (TéléTVA...), vous sécurisez vos transactions bancaires, vous développez vos échanges commerciaux B to B dématérialisés...
- **Une mobilité totale:** vous pouvez utiliser votre certificat sur l'ordinateur de votre choix².

Certiceo est émis par l'Autorité de Certification C@rtEurope de CertEurope, acteur de référence dans le domaine de la certification électronique. Il est référencé par le MINEFE.

LE PRODUIT

Éligibilité

Toute personne morale titulaire d'un compte courant à la Caisse d'Épargne ou, pour les collectivités et les organismes à comptabilité publique, d'un compte au Trésor Public.

Des domaines d'application multiples

Le certificat électronique est une carte identité numérique qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte (pour sécuriser un accès à une information, une application...) ou apposer une signature électronique (contrats, fichiers d'ordres de paiement, e-mail, transactions...).

Il a de très larges applications :

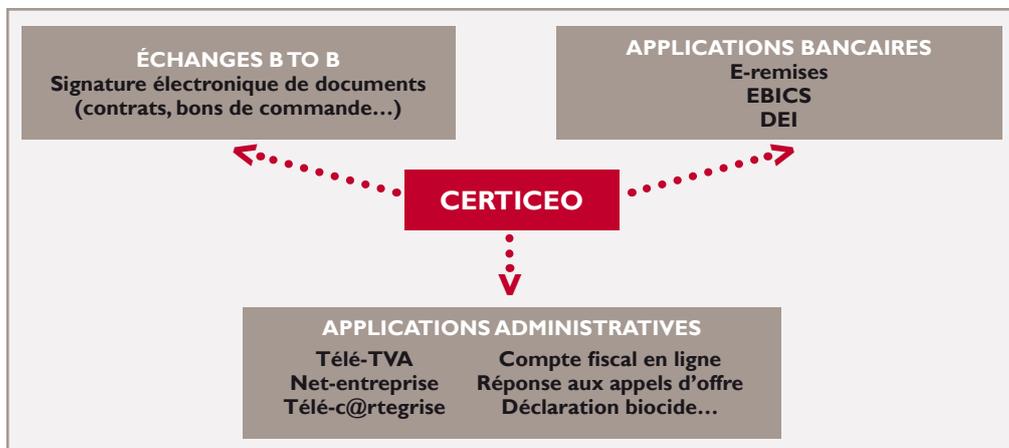
- Pour sécuriser la réalisation d'opérations bancaires sensibles sur les **applications de Banque à Distance proposées par votre Caisse d'Épargne**:
 - **Sur E-Remises**, vous vous authentifiez et vous signez en ligne sans avoir à envoyer de fax de confirmation:
 - **Les ordres saisis ou déposés directement sur E-Remises,**
 - **Les ordres transmis par protocole ETEBAC 3 ou EBICS T.**
 - **Sur Direct Ecureuil Internet**, vous pouvez enregistrer en ligne de nouveaux comptes externes, réaliser des virements à la volée...
- Pour signer vos ordres de paiements échangés via le nouveau protocole de communication bancaire **EBICS TS** (signature électronique jointe).
- Pour l'ensemble des **procédures administratives dématérialisées**:
 - **TéléTVA pour la déclaration et le règlement de la TVA:** <http://tva.dgi.minefi.gouv.fr>;
 - **TéléURSASAF pour les déclarations et le règlement des cotisations sociales:** www.urssaf.fr;
 - **Net-entreprise.fr pour la déclaration aux organismes de protection sociale,**
 - **Compte fiscal en ligne pour consulter sa situation fiscale et d'initier les paiements d'impôts:** <http://www.impots.gouv.fr>;
 - **Télé@c@rtegrise pour s'affranchir des déplacements en préfecture lors de l'achat ou de la vente d'un véhicule,**
 - **Déclarations biocides,**
 - **Formalités avec les Greffes de Tribunaux de Commerce,**
 - **Plateformes d'Appels d'Offres publics dématérialisés.**

¹MINEFE: Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

²Ordinateur répondant aux pré-requis techniques nécessaires au fonctionnement des certificats électroniques Certiceo: PC fonctionnant sous Windows 2000/XP/Vista/7 ou Mac OS 10.5.5 à 10.5.9 et 10.6 et navigateur Internet Explorer (v6, 7 ou 8) ou Mozilla Firefox (v2 ou 3).



- Et plus généralement pour vos **relations quotidiennes B to B dématérialisées** (signature électronique de documents, validation de bon de commande...).



Caractéristiques techniques

Certiceo est un certificat électronique de classe 3+ au format ISO X509, algorithme SHA 1 et clés de longueur 2048 bits.

Validité

Certiceo a une durée de vie de 3 ans. Vous êtes averti par mail de l'arrivée à échéance de votre certificat afin de procéder à son renouvellement.

Comment obtenir votre certificat électronique ?

- Vous constituez un dossier de commande de certificat électronique directement en ligne depuis le site www.Certiceo.fr ou via portail Caisse d'Épargne www.caisse-epargne.fr.
- À l'issue de cette saisie, vous imprimez les pièces du contrat d'abonnement, puis le signez et le renvoyez à votre Caisse d'Épargne à l'adresse indiquée avec les pièces justificatives demandées.
- Après fabrication, votre Chargé d'Affaires vous contactera pour organiser un rendez-vous pour une remise de votre certificat en main propre (remise en face à face avec le porteur ou via un mandataire de certification).

Assistance

Du Lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H au 08 99 70 00 46 (prix de l'appel 1,349€ + 0,34€ TTC la minute) ou par mail : support@certeurope.fr.

► INFORMATIONS JURIDIQUES

Le porteur du certificat est une personne physique autorisée à demander un certificat par le représentant légal de la personne morale qu'il représente ou le cas échéant par un mandataire de certification désigné par le représentant légal.

Les documents contractuels se composent ainsi :

- *D'une autorisation de commande de certificat par le représentant légal de la personne morale ou à défaut par le mandataire de certification (dans ce cas, le représentant légal devra également signé une lettre de procuration désignant le mandataire de certification),*
- *Du contrat d'abonnement au certificat électronique : conditions générales et conditions particulières qui devront être signées par le porteur titulaire du certificat.*

► INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Un certificat de signature électronique est une véritable carte d'identité électronique comportant plusieurs champs : n° de série, identification de l'algorithme de signature, désignation de l'Autorité de Certification, période de validité, nom du titulaire de la clé...

Pour des raisons de sécurité, un certificat est toujours accordé pour une durée limitée et peut être révoqué par anticipation.

L'ensemble des dispositions liées au fonctionnement de l'Autorité de Certification et aux conditions effectives de sécurité dans la production et l'usage du certificat est inscrit dans la politique de certification (PC) publiée par l'Autorité de Certification.

Les signatures numériques réalisées avec les certificats délivrés dans le cadre de la Politique de Certification CertEurope sont conformes aux exigences fixées par la législation française, elles-mêmes issues de la Directive 1999/93/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 1999 sur un cadre communautaire pour les signatures électroniques. Un document numérique signé avec une signature électronique confère aux signataires les mêmes droits et devoirs, les mêmes responsabilités que pour un document papier.

Document non contractuel publié le 17/06/2010



CAISSE D'ÉPARGNE